

Résumé des principales décisions du plénum du Conseil général du 20.12.2022

1. Approbation du PV du plénum du 4 octobre 2022

Le procès-verbal du 4 octobre 2022 est **accepté** par 53 oui, 0 non et 0 abstention.

2. Examen et vote du message du CM au CG sur l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation du nouveau centre horticole

L'entrée en matière est acceptée par 54 oui, 0 non et 0 abstention.

Le crédit d'engagement de 9'600'000.- est **accepté** par 45 oui, 0 non et 9 abstentions

3. Interpellation « Difficultés des organisations (associations, fondations) en temps de crise » Le postulat demandant l'extension du tarif réduit des bus sédunois jusqu'à 25 ans »

A l'interpellation portant sur les difficultés des organisations en temps de crise, la Municipalité répond :

Le conseil Municipal est particulièrement attentif au rôle assumé par les organisations à but social.

→ Selon l'évolution de la situation, les demandes d'adaptations budgétaires seront exprimées et soumises à l'approbation du pouvoir politique.

→ Les organisations, y compris par l'intermédiaire du Conseil Général, sont invitées à s'adresser au service des Affaires Sociales pour présenter leurs projets et besoins. Ce dernier se chargera d'y répondre ou de les orienter auprès de l'interlocuteur utile.

→ La commune ne dispose pas de stand au Marché de Noël sinon, pour la première fois cette année, l'office du tourisme qui sera présent audit marché. La proposition formulée par le Conseil Général trouve un écho dans le projet, en cours d'analyse, d'organiser une journée des associations afin de mieux les faire connaître et ce dès 2023. L'interpellation dont la présente détermination fait l'objet permet de renforcer le bienfondé de cette action à naître.

4. Examen et vote du postulat "Oui à un patrimoine culturel, soutenons nos cafés restaurants"

Ce postulat demande à la Ville d'étudier la possibilité d'un recensement des cafés historiques

Le postulat est **accepté** par 48 oui, 5 non, et 1 abstention

5. Examen et vote de la motion « Les places de parcs pour vélos doivent être prise en compte lors de constructions ou de rénovations »

Cette motion demande à la Ville de proposer une modification partielle du RCCZ qui aille dans le sens d'une égalité de traitement entre le vélo et la voiture lors de constructions ou de rénovations.

La motion est **acceptée** par 49 oui, 4 non et 1 abstention

6. Examen et vote du postulat « Le bois de chez nous, une matière noble »

Le postulat demande à la Municipalité d'étudier différents objets / sujets exploitables avec du bois local, de son exploitation, du processus de valorisation

Le postulat est **accepté** par 48 oui, 4 non et 0 abstention

7. Présentation de la fonction de chef.fe de groupe

Jean-Paul Mabillard et Bérénice Georges présentent leurs fonctions respectives de chef.fe de groupe.

8. Informations de la Municipalité

La municipalité continue de rencontrer la population dans les quartiers

Les locaux des anciens abattoirs seront exploités par l'Archipel et le service de l'urbanisme

Euro féminin 2025 décision de l'attribution tombera finalement en mars 2023

Règles définies pour l'attribution de terrains pour des projets de coopérative d'habitation

Reprise par Horizon des contrats SGA au 1^{er} juillet 2022

Le Conseil municipal a fait acte de candidature pour la Schubertiade en 2025

1^{ère} pierre de la halle de tir indoor posée

Le rapprochement CDTA –SMSPP est mis en veilleuse pour l'instant

Politique de proximité : créer un lieu de vie dans chaque quartier avec une association responsable et de services de la Ville impliqués

Auberge de jeunesse sera exploitée par la société Alaïa pour une période de 5 ans

Une modification du règlement sur l'utilisation rationnelle de l'énergie sera soumise au Conseil général

Présentation prochaine des pistes cyclables entre le Pont-de-la-Morge / Uvrier

La bourgeoisie a acheté le bâtiment Supersaxo. La Municipalité occupera les locaux jusqu'au déménagement à l'ancien Hôpital

Vente à l'Etat du Valais d'une partie des bâtiments ex-Michel Stores

Le concours est lancé pour le nouvel aménagement de l'avenue de la gare

Le concours pour le Pont de la Drague a été jugé

Aide sociale 10% en moins par rapport à la même période de l'an passé

SA Touristique en cours de formation avec les différents partenaires identifiés